

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION IBODE

La formation IBODE est accessible par deux voies d'accès : le concours et l'apprentissage.

PAR CONCOURS

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Arrêté de formation du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire.

CONDITIONS D'ADMISSION

Être Infirmier Diplômé d'Etat ou en dernière année d'études conduisant au Diplôme d'Etat Infirmier.

EPREUVE SUR DOSSIER D'ADMISSIBILITE

Le dossier d'admissibilité comporte les pièces suivantes :

1. La copie d'une pièce d'identité ;
2. Une demande écrite de participation aux épreuves de sélection ;
3. Une lettre d'engagement du candidat de s'acquitter des frais de scolarité ;
4. Un curriculum vitae ;
5. La copie des originaux de leurs titres, diplômes ou certificats ;
6. Pour les étudiants en soins infirmiers, les résultats de la commission d'attribution des crédits du semestre 5, et pour les infirmiers mentionnant un exercice salarié ou libéral ;
7. L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 en cours de validité, couvrant toute la période de la formation ;
8. Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France ;
9. Un dossier exposant le projet professionnel.
10. Chèque relatif à l'acquittement des droits d'inscription au concours (100€ - un reçu sera envoyé par l'école dès réception du chèque à l'ordre de l'école IBODE de LILLE).
11. Pour les infirmiers (ères) diplômés (ées) d'Etat, la preuve d'inscription au tableau de l'ordre national infirmiers (caducée, carte professionnelle)

Les pièces du dossier d'admissibilité sont appréciées au regard des attendus de la formation figurant dans l'annexe IV et noté sur 20 points par un binôme d'évaluateurs composé d'un infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat ayant trois années d'expérience professionnelle ou d'un cadre infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat et d'un formateur permanent ou d'un directeur d'une école d'infirmiers de bloc opératoire.

A l'issue de l'évaluation des dossiers d'admissibilité, les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 sont déclarés admissibles.

EPREUVE D'ADMISSION SUR UN ENTRETIEN INDIVIDUEL

L'entretien individuel d'admission est évalué par un ou plusieurs groupes du jury d'admission, composés chacun de :

Un chirurgien ou un infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat participant à l'enseignement clinique et ayant une expérience d'au moins trois ans en temps qu'infirmier de bloc opératoire ;

Un cadre de santé infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat, formateur permanent ou directeur de l'école, ou d'un infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat titulaire d'un diplôme de niveau 7.

D'une durée de 20 minutes maximum, l'entretien d'admission est noté sur 20 points. Il comprend :

- ✓ Une présentation orale du candidat portant sur son projet professionnel (8 points),
- ✓ Suivie d'un entretien avec le jury (12 points).

Cette épreuve a pour objet de :

- ✓ Évaluer la capacité du candidat à s'exprimer et à ordonner ses idées pour argumenter de façon cohérente sur les éléments présentés dans le dossier d'admissibilité ;
- ✓ Apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à suivre la formation ;
- ✓ Apprécier le projet professionnel du candidat et sa motivation.

Une note inférieure à la moyenne à cette épreuve est éliminatoire.

À l'issue de l'entretien d'admission, le jury d'admission établit la liste de classement, dans le respect de la limite de la capacité d'accueil autorisée. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.

INFORMATIONS PRATIQUES CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION IBODE PAR LE CONCOURS

Clôture des inscriptions :

Dossier d'admissibilité à envoyer à l'école d'infirmier de bloc opératoire par recommandé avec accusé de réception avant le lundi 31 mars 2025 à minuit

Adresse :

Ecole d'IBODE
Bâtiment MF COLLIÈRE
351 rue Ambroise Paré
59120 LOOS

Entretien individuel d'admission :

Lundi 19, mardi 20 ou mercredi 21 mai 2025 (sous réserve de modification) sur convocation

- Affichage des résultats : le lundi 26 mai 2025 à 10h

Tarif par personne : 100 €

Places disponibles rentrée 2025 : 39

Renseignements complémentaires : 03 20 16 03 68

Taux de réussite concours 2024 : 98%

Si vous pensez être une personne en situation de handicap, pour toutes questions, y compris l'accessibilité, vous pouvez contacter notre référent handicap à l'adresse mail suivante :

LMeteyer@santelys.fr

PAR APPRENTISSAGE

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Pour les candidats qui remplissent les conditions prévues par l'article 16 de l'Arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire : personnes ayant été sélectionnés, à l'issue d'un entretien avec un employeur, pour un contrat d'alternance.

INSCRIPTION

Le dossier de demande d'inscription comporte les pièces suivantes :

1. La copie d'une pièce d'identité ;
2. Un curriculum vitae ;
3. Un dossier exposant le projet professionnel ;
4. Attestation de l'employeur certifiant que le candidat a été retenu pour un contrat d'alternance ;
5. Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France ;
6. L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 en cours de validité, couvrant toute la période de la formation ;
7. La copie des originaux de leurs titres, diplômes ou certificats ;
8. Pour les étudiants en soins infirmiers, les résultats de la commission d'attribution des crédits du semestre 5 ;
9. Pour les infirmiers (ères) diplômés (ées) d'Etat, la preuve d'inscription au tableau de l'ordre national infirmiers (caducée, carte professionnelle).
10. Chèque relatif à l'acquittement des droits d'inscription au concours (100€ - un reçu sera envoyé par l'école dès réception du chèque à l'ordre de l'école IBODE de LILLE).

PROCESSUS DE SÉLECTION

Le processus de sélection comprend un entretien motivationnel. D'une durée de 20 minutes maximum, il consiste à une présentation orale du candidat portant sur son projet professionnel, suivi d'un entretien avec un chirurgien et le directeur de l'école.

Le directeur de l'école procède à l'admission de l'apprenti au regard des places disponibles, de l'ordre d'inscription, de la présentation de toutes les pièces du dossier, du projet professionnel et de l'organisation préalable de l'alternance avec son employeur.

Les apprentis sont intégrés dans la promotion d'étudiants en sus de l'effectif.

Le programme, la durée et le calendrier de la formation sont identiques à ceux des étudiants.

Le contrat d'apprentissage doit être signé entre l'apprenti, l'employeur et un Centre de Formation par l'Apprentissage (CFA) pour lequel l'école d'IBODE est une Unité de Formation par l'Apprentissage (UFA).

En l'absence de l'attestation de l'employeur certifiant que le candidat a été retenu pour un contrat d'alternance, le candidat sera soumis au processus de sélection complet (épreuve d'admissibilité et épreuve d'admission).

INFORMATIONS PRATIQUES CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION IBODE PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

Clôture des inscriptions :

Dossier d'inscription à envoyer à l'école d'infirmier de bloc opératoire par recommandé avec accusé de réception avant le 31 mars 2025 à minuit

Adresse :

Ecole d'IBODE
Bâtiment MF COLLIÈRE
351 rue Ambroise Paré
59120 LOOS

Processus de sélection :

Lundi 19, mardi 20 ou mercredi 21 mai 2025 (sous réserve de modification) sur convocation

- Affichage des résultats : le mardi 10 juin 2025

Tarif par personne : 100 €

Renseignements complémentaires : 03 20 16 03 68

Si vous pensez être une personne en situation de handicap, pour toutes questions, y compris l'accessibilité, vous pouvez contacter notre référent handicap à l'adresse mail suivante : LMeteyer@santelys.fr